Communiqué de presse

Digne-les-Bains, le 13 novembre 2026

La Caf et l'Udaf des Alpes de Haute-Provence s'engagent dans un partenariat au service de la parentalité.

Le 17 novembre 2026, la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et l'Union départementale des Associations Familiales (UDAF) des Alpes-de-Haute-Provence signeront une convention de partenariat, dans le cadre de la politique nationale de soutien à la parentalité portée par la branche Famille de la Sécurité sociale et du Schéma départemental des services aux familles.

À travers cette convention, la Caf reconnaît le rôle majeur de l'UDAF dans l'animation des réseaux, le soutien aux acteurs locaux et la coordination partenariale. Elle souhaite ainsi apporter un soutien financier à l'UDAF afin de lui permettre de mettre en œuvre trois missions d'intérêt départemental :

- L'animation et la coordination départementale du réseau des acteurs de la parentalité ;
- La coordination du dispositif « Lire et faire lire » ;
- La mise en œuvre d'un Contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS) sur la commune de Digne-les-Bains.

Cette convention définit les engagements réciproques des deux partenaires et constitue un cadre propice au développement de leur coopération. Elle précise notamment les missions confiées à l'UDAF, les modalités de financement apportées par la Caf, les engagements de chacune des parties ainsi que les modalités de suivi et d'évaluation des actions engagées.

Concrètement, ce partenariat poursuit plusieurs objectifs :

- Renforcer l'accompagnement des parents dans l'exercice de leur parentalité ;
- Développer une offre de qualité sur l'ensemble du département ;
- Favoriser l'égalité d'accès des familles aux dispositifs de soutien à la parentalité ;
- Structurer et dynamiser les réseaux départementaux ;
- Promouvoir la coopération entre les acteurs locaux ;
- Contribuer à la réussite éducative des enfants.

À travers cet engagement commun, la Caf et l'UDAF affirment leur volonté de renforcer les dynamiques partenariales sur le territoire et de proposer aux familles des réponses adaptées à leurs besoins, au plus près de leurs réalités.

Les signataires :

Madame Gilberte DUVAL Présidente et Monsieur Frédéric JAY, Directeur pour l'UDAF
Monsieur Benjamin GAILLET Président et Monsieur Sébastien NEFFAH, Directeur pour la CAF.

Contact Presse 04.92.30.24.20
caf04-bp-communication@caf04.caf.fr -